

## Denis PHILIPPE réélu à la présidence de la Chambre régionale des entreprises de l'économie sociale et solidaire

Denis Philippe a été reconduit à la présidence de la CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour son troisième mandat 2022-2024, il entend mener un projet politique fort qui mettra l'ESS au cœur du pacte républicain territorial.

### Une ambition toujours plus forte pour l'ESS

Denis PHILIPPE a été réélu à l'unanimité, par vote à bulletin secret, en assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 23 juin à Marseille dans les locaux de la Banque Populaire Méditerranée à Marseille. Avec lui un bureau renouvelé et paritaire, constitué d'hommes et de femmes engagés dans l'écologie, de l'économie circulaire, de l'utilité sociale ou encore l'égalité femmes-hommes.

*« Je propose une nouvelle feuille de route pour relever les défis de notre temps et répondre aux impératifs d'équité sociale et territoriale. Parce que l'ESS dans cette région, doit être pionner des transitions au service de l'emploi solidaire et de l'environnement. »*

Sur le plan national, le président de la Chambre régionale portera un plaidoyer pour faire évoluer la LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire comme notamment le changement des statuts des CRESS « pour que l'ESS soit définitivement reconnue et organisée dans sa représentation ».

### Une personnalité reconnue dans l'ESS

Président de la CRESS depuis 2015, Denis PHILIPPE est aussi délégué à l'ESS au sein de la Fédération Nationale de la Mutualité Française et occupe le poste de trésorier d'ESS France (la Chambre française de l'Économie Sociale et Solidaire). Militant mutualiste et administrateur d'AÉSIO Mutuelle où il est en charge de l'Économie Sociale et Solidaire, Monsieur PHILIPPE est également le vice-président délégué à l'ESS de la Mutualité Française Sud. En avril dernier, il a été nommé par arrêté au Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire en sa qualité de délégué à l'ESS au sein de la FNMF.

### La CRESS au service des entreprises de l'ESS

La CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur est un mouvement d'entreprises qui réunit les associations, les coopératives, les fondations, les fonds de dotations, les mutuelles, les entreprises sociales et les syndicats d'employeurs de la région. En tant que référence légale reconnue par la loi du 31 juillet 2014, la CRESS est au service des entreprises de l'ESS et répond à leurs besoins via ses différents métiers : représenter, accompagner, animer, informer/promouvoir et observer. [Télécharger le rapport d'activité 2021.](#)

### CONTACT PRESSE

Sophie REYNAUD - Chargée de communication - [sophie.reynaud@cresspaca.org](mailto:sophie.reynaud@cresspaca.org) - 06.48.76.16.61

